

**Procès-Verbal de la séance
du Conseil Municipal
du
Vendredi 12 Avril 2024 à 14h30.**

Président : Alain BARALE- Maire

Présents : MM. BAIN Chantal – BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves –GAYMARD Marie-José et LUCAS Aurore.

Absents excusés :
Mme LAUGIER Lucette a donné procuration à Mme BAIN Chantal
M. TROIN François a donné procuration à M. CAMOIN Yves
Mme GRANDAZZI Sandrine

Secrétaire de séance : LUCAS Aurore

- Adoption des compte-rendu des séances du 23/02/2024 et 28/03/2024

Le compte rendu de la séance du 23 février 2024 est adopté l'unanimité.

Mme GRANDAZZI demande la possibilité de refaire complètement le chemin qui va de la chapelle de Guibert jusqu'au bas du camping municipal (drains, goudron...)

Cette modification est acceptée et le compte rendu de la séance du 28 mars 2024 est adopté l'unanimité.

I- Finances :

1- Budget Principal

a. Vote du compte Administratif 2023

Le Conseil Municipal **DESIGNE** M. CAMOIN Yves 1^{er} Adjoint, pour présider au vote du Compte administratif et **ADOpte par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**, le compte administratif de l'exercice 2023, arrêté comme suit:

Résultats N-1		Opérations Exercice		Résultats	Restes à Réaliser	
		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 072 494,19	682 517,23	832 430,95	1 222 407,91		
Investissement	168 262,55	214 498,36	349 327,97	303 092,16	861 270,08	173 884,90
Totaux	1 240 756,75	897 015,59	1 181 758,92	1 525 500,07	861 270,08	173 884,90

Délibération à l'unanimité

b. Affectation du résultat 2023

le Conseil Municipal **ACCEPTTE l'AFFECTION** des résultats de l'exercice 2023, ci-dessous :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	+ 149 913,72
Résultats antérieurs reportés Ligne 002	+ 1 072 494,19
Résultats à affecter	+ 1 222 407,91
<u>Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	+ 303 092,16
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	- 687 385,90
Excédent de financement	
Besoin de financement	- 384 293,74
TOTAL à REPORTER	+ 1 525 627,07
Affectation en réserves R 1068 en investissement	384 293,74
Report en fonctionnement R 002	838 114,17
Report en investissement R001	303 092,16

Délibération à l'unanimité

c. Vote du Compte de Gestion

Le Conseil Municipal, par 08 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2023 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Délibération à l'unanimité

d. Vote du Budget Primitif 2024

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, Adopte le budget primitif de l'exercice 2023 arrêté comme suit :

	DÉPENSES en Euros	RECETTES en Euros
Section Fonctionnement		
Résultat reporté	0,00	838 114,17
Crédits reportés	0,00	0,00
Crédits nouveaux	1 089 395,00	251 280,83
Total de la section	1 089 395,00	1 089 395,00
Section Investissement		
Résultat reporté	0,00	303 092,16
Crédits reportés	61 270,08	173 884,18
Crédits nouveaux	1 025 055,92	1 409 349,66
Total de la section	1 886 326,00	1 886 326,00
TOTAL GÉNÉRAL	2 975 721,00	2 975 721,00

Délibération à l'unanimité

e. Provision pour risques et charge

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les différents litiges qui opposent la commune de COMPS au camping HUMAWAKA et des différentes procédures engagées auprès des tribunaux administratifs de Toulon et Marseille.

En application du principe de précautions qui réside en matière de gestion des finances publiques et conformément aux dispositions de l'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui a pour objet de définir le mécanisme applicable aux provisions pour risques et contentieux, il convient de provisionner la charge probable estimée par la commune à hauteur du risque financier encouru afin de faire face éventuellement à une décision judiciaire défavorable pour la collectivité.

Cette provision d'un montant de 100 000 €, fera l'objet d'un ajustement annuel en fonction de l'évolution du risque constaté ou d'une reprise en cas de sa réalisation ou si ce dernier n'est plus susceptible de se réaliser. Le montant ainsi que son évolution seront retracés sur l'état des provisions joint au budget primitif et au compte administratif.

Le Conseil municipal, DECIDE d'APPROUVER le principe d'une provision pour « litiges et contentieux » d'un montant de 100 000 € dans le cadre des litiges qui opposent la commune au camping Humawaka, et d'**APPROUVER** l'inscription de crédits nécessaires à la mise en réserve budgétaire de cette provision qui demeurera disponible jusqu'à l'exercice de sa reprise, au compte 1511 au titre du budget principale de l'exercice 2024.

Délibération à l'unanimité

f. Cotisations et Subventions 2024

Le Conseil Municipal attribue les subventions et cotisations suivantes, inscrites en annexe du budget primitif 2024.

	2024-proposition
65541-8 Contributions	
CCAS	5 857,00
65568- Autres Compensation 20 000 €	
DPVA garde champêtre	11 000,00

SPL ingenierie	165,00
Symielecvar	4 000,00
Syndicat Mixte PNR Verdon	2 000,00
odel Var	2 000,00
Divers	835,00
6281- Cotisations 15 000 €	
ASA du Jabron	55,00
ANCETEM	34,10
ANEM	155,00
Ass Dep Comités Communaux	30,00
Ass Maires Ruraux du Var	98,00
Ass Nal Communes Touristiques	118,00
Ass Com Forestières	250,00
Asso Communes Pastorales	70,00
Ass Maires du var	617,00
Syndicat d'Hôtellerie de Plein Air	400,00
Divers	13 192,00
6574 -Personnes doit privé (Associations) 30 000 €	
Amicale Sapeur pompiers	125,00
Amities Franco-Népalaise	50,00
ANACR EST VAROIS	35,00
ANACR EST HAUT VAR - Pays de Fayence	35,00
ANCIENS et AMIS de BROVES	50,00
Archeodidacte	
Projet archeo PNRV	8 500,00
Coopérative scolaire	500,00
ASS FSE College FIGAGNIERES	100,00
College du Verdon	50,00
Ass les Jabronnades	
Ass Pêche et pisciculture	500,00
Association 1851-2001	35,00
Collectif animation territoire Artuby	9 000,00
Fondation du Patrimoine	50,00
Comps en Fêtes	5 000,00
Comps en Fêtes – Vélos	300,00
Comps en Fêtes - Templiers	6 000,00
France Alzheimer	100,00
Restaurant du Cœur	150,00
Pupilles Enseignement	150,00
Secours populaire Français	150,00
SPA flayosc	50,00
Divers	1920,00

Pas de délibération

La séance est levée à 16h00

Le Maire

A. BARALE

